

DELIBERATION 019/2024

Envoyé en préfecture le 23/04/2024

Reçu en préfecture le 23/04/2024

Publié le 23/04/2024

ID : 060-216003830-20240412-DELIB019_2024-DE



DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE
BEAUVAIS

CANTON
DE
GRANDVILLIERS

Date de convocation :
26/03/2024

Date de l'affichage :
26/03/2024

En exercice : 12
Présent(s) : 10
Absent(s) : 2
Pouvoir(s) : 1

Objet :

**DEFISCALISATION DE LA
CONTRIBUTION AU BUDGET
INCENDIE DU SIEAB -
LES HYDRANTS
- COMMUNE -**

Mairie de Marseille en Beauvaisis

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMUNE

L'an Deux Mil Vingt Quatre, le douze du mois d'avril

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de réunion, sous la présidence de Madame Isabelle DUBUT, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle DUBUT, Martine LANGLOIS, Françoise LEMARCHAND, Cynthia COTELLE, Aurélie LEVÊQUE et Messieurs René THIEBAUT, Gérald LAQUERRIERE, Francis DELABY, Jean-Yves DECOCK, et Antonio PREVOST.

Absents : Madame Servane CARON et Monsieur Thibaut HULLAERT.

Pouvoir : Madame Servane CARON donne pouvoir à Madame Isabelle DUBUT.

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Yves DECOCK

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du montant de la contribution communale à fiscaliser pour 2024 pour la compétence incendie, décide, à l'unanimité de défiscaliser cette contribution pour l'année 2024.

Le conseil municipal a aussi pris note que cette délibération de défiscalisation sera à reprendre chaque année, dans les 40 jours qui suivront le vote du budget lié à la compétence incendie du SIEAB, conformément aux dispositions de l'article L5212-20 du Code Générales des Collectivités Locales.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le secrétaire de séance,

Jean-Yves DECOCK

MARSEILLE EN BEAUVAISIS,

Le 12/04/2024

